



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26
Pouvoirs : 3
Absent : 0

Date de la convocation : 12 janvier 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
BIOTTEAU Dany représenté par CROC B
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C
MASSONNEAU Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DÉLIBÉRATION N°15

Rapporteur : Bertrand CROC

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIES ET CHEMINS RURAUX

Suite à la demande d'une entreprise souffrant d'un problème d'adressage dans la zone économique des Bordes, **la Commune a décidé de recenser l'ensemble des rues et chemins n'ayant pas de dénomination claire** et empêchant ainsi un adressage précis pour les constructions s'y trouvant.

Il appartient au conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques. Un arrêté municipal viendra ensuite préciser le numéro attribué à chaque construction.

5 rues ou chemins ont ainsi été répertoriés :

1. Le chemin rural (domaine privé communal) partant du carrefour entre la rue Romain Rolland et la rue de la Jaulnerie. Il dessert des serres de maraîchage.
chemin des Prés de Naintré : longueur : 155 m
2. La route entre le rond-point des Doutardes et le croisement avec la rue Anatole Laurette. Elle dessert deux maisons :
rue de la Glandée : longueur : 1 005 m
3. Le chemin rural (domaine privé communal) entre la rue du Bois Granger et la RD 910. Il dessert une habitation :
chemin des Conifères : longueur : 202 m

4. La route entre la RD 910 et la rue de Souhé. Elle dessert une habitation :
rue des Barres : longueur : 147 m
5. La rue des Meuniers, initialement d'un seul tenant, part de la rue des Bordes pour se terminer au Bouchot Marin à proximité du Clain. Depuis les travaux de la rocade, elle est coupée, rendant sa localisation et son accès compliqués. Il est proposé ainsi de séparer la rue des Meuniers en 3 parties :
- La rue entre la rue du Bouchot Marin et le Clain. Elle dessert 10 constructions déjà adressées
rue des Meuniers :
rue des Meuniers longueur : 157 m
- La rue entre la rue du Bouchot Marin et la rocade. Elle dessert une construction :
rue de la Pointe du Chêne longueur : 125 m
- La rue entre la rocade et rue des Bordes. Elle dessert cinq entreprises :
rue de la Gare de Nerpuy longueur : 310 m

Il est donc proposé au conseil municipal de **dénommer les 5 rues ou chemins ruraux existants**.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 novembre 2020,

Considérant la nécessité de dénommer plusieurs rues ou chemins ruraux sans adressage précis aujourd'hui,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la dénomination des nouvelles voies communales ci-dessus, conformément au plan joint en annexe ;
- autorise** l'acquisition des plaques de rues nécessaires ;
- autorise** le Maire à signer tout acte s'y rapportant ;
- donne pouvoir** au Maire pour procéder à toutes les démarches administratives nécessaires.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

